

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2531

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 50

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Au 5° de l'article L. 225-115 du code de commerce, les références : « 1 et 4 » sont remplacées par les références : « 1 à 5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.